



Association des Pancréatites Chroniques Héritaires

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 février 2017 PROCES VERBAL

Le 18 février 2017 à 11 heures, les membres de l'APCH se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à Issy Les Moulineaux, sur convocation de leur Présidente, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Rapport Moral et financier 2016
- Renouvellement des membres du bureau
- Election de nouveaux membres du bureau
- Fixation du montant de la cotisation 2017

Il est établi une feuille de présence, émargée par chaque membre à son entrée en séance. Celle-ci fait apparaître que sur 94 membres, 25 sont présents ou représentés. Les statuts ne prévoyant pas de quorum, l'Assemblée Générale peut donc valablement délibérer. En présence de Monsieur Ludovic GUILCHER, *Maire-adjoint à la Mairie d'Issy les Mlx.* La Présidente, Nadine MESLET, ouvre la séance à 11h, remercie les membres de leur présence, présente les excuses des membres du Conseil Scientifique, qui ne peuvent participer à cette assemblée.

Rapport moral et Financier

Celui ci a été adressé aux adhérents avec la convocation. La présidente Nadine Meslet en fait une lecture rapide, reprenant les actions principales menées par l'APCH en 2016 : Un rapide débat s'instaure avec les membres présents.

A l'issue de ce débat, Nadine MESLET, Présidente met aux voix les résolutions présentées aux membres de l'Association, conformément à l'ordre du jour:

1ère RESOLUTION: approbation du rapport moral et du rapport financier de l'exercice 2016:

Ceux-ci, adressés avec la convocation et présentés par Nadine Meslet

L'AGO, après avoir entendu :

- le rapport moral, le rapport financier et sur proposition du bureau,

L'approuve à l'unanimité.

Les comptes ainsi présentés sont approuvés à l'unanimité.

2ème RESOLUTION: renouvellement des membres du bureau

A l'unanimité, l'AGO renouvelle les mandats de :

Nadine MESLET, Présidente

Arnaud MESLET Trésorier

Armelle BLACHE Secrétaire

Isabelle PETREQUIN, Secrétaire Générale

Didier BOETTO, web master

3ème RESOLUTION:

L'AGO décide à l'unanimité de maintenir le montant de la cotisation à 15 euros

4ème RESOLUTION:

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire des présentes.

La séance est levée à 13 H au siège de l'APCH, 25 allée des Citeaux à Issy les Moulineaux en ce 18 février 2017.